

13A. LES RUBRIQUES DU BILAN COMPTABLE AU PASSIF – LES RESSOURCES – FONDS PROPRES

La vidéo précédente détaillait les rubriques de l'Actif du bilan. Nous vous conseillons de la regarder avant d'aborder les explications concernant le Passif, que nous abordons maintenant.

Comme l'Actif, le Passif est séparé en deux grandes masses : en haut de bilan les Ressources dites Capitaux Permanents, soit l'argent qui va rester à la disposition de l'entreprise pour une durée assez longue.

Sous la ligne rouge, les ressources dont le remboursement est attendu à court terme ; l'entreprise ne peut pas mobiliser longtemps cet argent.

Commençons par le haut de bilan : les Fonds Propres sont constitués du Capital de l'entreprise, éventuellement augmentés des bénéfices constatés mais laissés dans l'entreprise par les actionnaires, quand ceux-ci ont décidé, en Assemblée Générale, de renoncer à la distribution de tout ou partie des bénéfices sous forme de dividendes.

Lorsqu'une entreprise a enregistré des pertes, la valeur de celle-ci vient, lors de la clôture des comptes annuels, en déduction du montant des Fonds Propres. Lorsque des pertes sont constatées, la mise de départ des associés, perd donc de la valeur.

La rubrique Capitaux Permanent comporte, outre les Fonds Propres, une rubrique « Provisions ».

Il s'agit de sommes provisionnées par l'entreprise en contrepartie de charges enregistrées en déduction du Compte de Résultat pour anticiper des risques dont la date de survenance et la valeur restent aléatoires, mais qui pendent bel et bien au nez de l'entreprise. Par exemple de provision, une charge comptabilisée pour constater la dépréciation d'une créance sur un client dont l'encaissement paraît compromis, ou encore une provision annuelle pour étaler la charge d'un gros entretien de machines qui a lieu une fois tous les 5 ans. Les provisions ont ceci de particulier que leur montant est estimé, et ne présente pas de caractère définitif, tant que le risque provisionné n'est pas survenu ou annulé.

Les spécialistes sont toujours très attentifs à la rubrique « Provisions » car celles-ci correspondent à des valeurs calculées en interne par les gestionnaires de l'entreprise, contrairement à une vente ou un achat, qui impliquent des tiers, clients ou fournisseurs, qui peuvent contester les valeurs portées à leurs comptes. Pour faire simple, on peut dire qu'il serait plus facile de tricher sur une valeur du bilan qui est enregistrée sans risque d'être contredit par un tiers. Gare alors aux conséquences en cas de contrôle fiscal.